
PATRIMOINE CANADIEN

États financiers prospectifs

**Pour les exercices se terminant le
31 mars 2013 et le 31 mars 2014**

Patrimoine canadien

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 24 janvier 2013 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Original Signé par

Daniel Jean
Sous-ministre

12 février, 2013

Gatineau, Canada

Robert Hertzog
Dirigeant principal des finances

Patrimoine canadien
État prospectif de la situation financière
(non audité)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	362 868	340 349
Indemnités de vacances	6 595	5 339
Avantages sociaux futurs (note 7)	6 464	3 621
Autres passifs	624	615
Total des passifs net	376 551	349 924
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	362 425	339 975
Débiteurs et avances (note 8)	3 386	3 268
Total des actifs financiers bruts	365 811	343 243
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 8 and note 16)	(43)	(43)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(43)	(43)
Total des actifs financiers nets	365 768	343 200
Dette nette ministérielle	10 783	6 724
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 807	1 807
Stocks (note 9)	2 568	2 581
Immobilisations corporelles (note 10)	7 339	6 190
Total des actifs non financiers	11 714	10 578
Situation financière nette ministérielle	931	3 854

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Obligations contractuelles (note 11)
 Passif éventuel (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Original Signé par
Daniel Jean
 Sous-ministre

Robert Hertzog
 Dirigeant principal des finances

Gatineau, Canada
 Date 12 février, 2013

Patrimoine canadien
État prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Charges		
Langues officielles	348 370	348 417
Industries culturelles	311 302	303 266
Sport	226 970	331 789
Arts	123 430	117 841
Engagement et participation communautaire	47 994	46 473
Appartenance au Canada	93 039	58 445
Patrimoine	44 472	45 130
Services internes	86 765	87 643
Total des charges	1 282 342	1 339 004
Revenus		
Revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979	69 180	70 218
Revenus divers	4 015	3 837
Vente de biens et services	2 789	2 747
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (note 16)	(69 239)	(70 276)
Total des revenus	6 745	6 526
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 275 597	1 332 478
Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 282 030	1 332 396
Réduction des montants à recevoir du Trésor	(29 458)	(22 450)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	30 970	25 455
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 14)	3 901	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(11 846)	(2 923)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(10 915)	931
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	931	3 854

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Patrimoine canadien
État prospectif de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(11 846)	(2 923)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	50	450
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 635)	(1 599)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(11)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(1 596)	(1 149)
Variation due aux stocks	(826)	13
Variation due aux charges payées d'avance	70	-
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(14 198)	(4 059)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	24 981	10 783
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	10 783	6 724

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Patrimoine canadien
État prospectif des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 275 597	1 332 478
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 635)	(1 599)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(11)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	(30 970)	(25 455)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	730	(118)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	70	-
Augmentation (diminution) des stocks	(826)	13
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	32 612	22 519
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances	35	1 256
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	10 283	2 843
Diminution (augmentation) des autres passifs	(4)	9
Éléments de passif transférés à un autre ministère (note 14)	(4 162)	-
Éléments de passif transférés à un autre ministère (note 14)	261	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 281 980	1 331 946
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	50	450
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	50	450
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 282 030	1 332 396

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Patrimoine canadien
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non auditées)
Pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en 1995 sous la *Loi du ministère du Patrimoine canadien*.

Patrimoine canadien est chargé de l'élaboration des politiques et de la prestation des programmes qui aident tous les Canadiens à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité.

Les activités de Patrimoine canadien sont orientées en fonction des trois résultats stratégiques suivants :

- Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger;
- Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne;
- Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Le ministère du Patrimoine canadien est plus particulièrement chargé de formuler et de mettre en œuvre les politiques culturelles relatives au droit d'auteur, aux investissements étrangers et à la radiodiffusion, ainsi que les politiques relatives aux arts, aux industries culturelles, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État et au protocole, et aux symboles canadiens.

Les activités de programmes incluent :

- **Arts:** Ce programme améliore l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques, pour contribuer à la résilience du secteur des arts et pour approfondir les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles; la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; et l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine et au développement de partenariats dans le secteur. Le concept de base est d'encourager l'accès, la résilience et l'excellence des arts pour tous les Canadiens.
- **Cultural Industries:** Ce programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, contributions, crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries veille à ce que les auditoires canadiens et internationaux aient accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plates-formes et contribue à l'économie canadienne.
- **Patrimoine:** Ce programme assure que le patrimoine culturel du Canada est préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

- **Appartenance au Canada:** Ce programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la confiance, la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées et de la diversité culturelle. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des jeunes Canadiens par l'entremise d'échanges, de forums et de projets dirigés par des jeunes ainsi que d'occasions d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce programme est de promouvoir les valeurs canadiennes auprès des Canadiens.
- **Engagement et participation communautaire:** Ce programme vise à assurer que les Canadiens sont engagés et qu'ils ont la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à la sensibilisation aux droits de la personne au Canada et à l'accroissement du respect de ces droits; et de trouver des solutions novatrices et appropriées aux difficultés d'ordre social, culturel, économique et aux autres obstacles qui affectent les chances d'avenir des communautés autochtones et de leurs membres. Ce programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.
- **Langues officielles:** Patrimoine canadien est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des Programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. Patrimoine canadien est également responsable de la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et joue notamment un rôle de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *LLO*. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».
- **Sport:** Ce programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

- **Services internes:** Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Ministère qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- (a) Les activités du Ministère resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier.
- (b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience historique. Le Ministère s'attend à ce que l'évolution générale historique se poursuive.
- (c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont basées sur l'expérience historique. Le Ministère s'attend à ce que l'évolution générale historique se poursuive.
- (d) L'information estimative de fin d'exercice pour 2012-2013 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2013-2014.

Ces hypothèses ont été adoptées en date du 24 janvier 2013.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2012-2013 et pour 2013-2014, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, Patrimoine canadien a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- e) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations corporelles peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- f) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- g) La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des comptes à recevoir.
- h) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives, comme le Budget 2012 ou des ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, Patrimoine canadien ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2012-2013. Ces conventions comptables, énoncées ci-après, s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le ministère du Patrimoine canadien est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à Patrimoine canadien ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état prospectif de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Consolidation

Ces états financiers prospectifs consolidés incluent les comptes des sous-entités suivantes qui sont sous le contrôle de Patrimoine canadien : l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux de Patrimoine canadien et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le ministère du Patrimoine canadien fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par Patrimoine canadien est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par Patrimoine canadien sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que Patrimoine canadien a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus de la vente de biens et services sont constatés dans les comptes en fonction des biens et services fournis au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de Patrimoine canadien. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de Patrimoine canadien.

f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers prospectifs ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs

- Pension de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère du Patrimoine canadien au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. La responsabilité de Patrimoine canadien relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers prospectifs du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

i) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et non destinés à la revente. Les stocks sont évalués au coût réel. S'ils n'ont plus de potentiel de service, les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	3 et 5 ans
Véhicules	7 et 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.

l) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés dans le poste revenus divers et le poste autres dépenses de fonctionnement à l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

5. Autorisations parlementaires

Le ministère du Patrimoine canadien reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état prospectif de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de Patrimoine canadien diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations à être utilisées prévues

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 275 597	1 332 478
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 635)	(1 599)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(11)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(30 970)	(25 455)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances	35	1 256
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	10 283	2 843
Dépense pour mauvaises créances	(889)	(485)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	9 205	7 857
Revenu disponible non recouvré	(139)	(133)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(14 121)	(15 716)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	50	450
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	70	-
Augmentation (diminution) des stocks	(826)	13
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	(706)	463
Autorisations à être utilisées prévues	<u>1 260 770</u>	<u>1 317 225</u>

b) Autorisations demandées et autorisations à être utilisées prévues

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Autorisations demandées:		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement (1)	187 416	162 928
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 056 305	1 131 552
Montants législatifs	24 463	22 745
Less:		
Périmées : Dépenses de fonctionnement (2)	(2 496)	-
Périmées : Subventions et contributions (3)	(4 918)	-
Autorisations à être utilisées prévues	1 260 770	1 317 225

Les autorisations demandées prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 représentent les montants des dépenses prévues inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014. Les autorisations demandées estimatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 comprennent les montants présentés dans le Budget des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) de 2012-2013, et ceux qui doivent être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) et les montants estimatifs, à la fin de l'exercice, des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

- (1) Les dépenses de fonctionnement de 2013 incluent un montant de 6,5 millions de dollars (24,5 millions de dollars en 2012) en exigences salariales principalement reliées aux paiements d'indemnités de départ, lesquels seront réduits en 2014 et 9,2 millions de dollars qui a été reporté de 2012 à 2013. Un montant supplémentaire de 6,8 millions de dollars relié au financement de la Guerre de 1812 (5,4 millions de dollars) et à la Feuille de route sur les langues officielles (1,4 millions de dollars) se terminent en 2013.
- (2) Le montant périmé de 2,5 millions de dollars en dépenses de fonctionnement inclut des affectations bloquées (fonds retenus par le Conseil du Trésor et ne pouvant pas être dépensés par Patrimoine canadien).
- (3) Le montant périmé de 4,9 millions de dollars en subventions et contributions est en grande partie liée au Programme Katimavik (Appartenance au Canada) qui a été éliminé en 2013.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de Patrimoine canadien :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Crédoiteurs – parties externes avant le transfert	360 660	333 397
Transféré à un autre ministère effectif le 1 ^{er} avril 2012 (note 14)	(4 113)	-
Crédoiteurs – parties externes après le transfert	356 547	333 397
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	5 209	5 646
Salaires courus, salaires et avantages sociaux à payer	1 112	1 306
Total des crédoiteurs et charges à payer	362 868	340 349

7. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de Patrimoine canadien participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que Patrimoine canadien versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges prévues s'élèvent à 22,5 millions de dollars en 2012-2013 et 21,9 millions de dollars en 2013-2014, soit environ 1,8 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de Patrimoine canadien relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Patrimoine canadien verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2013. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle de prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Historiquement, 75% des employés assujettis à ces changements ont choisi d'être payé immédiatement en intégralité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

L'information sur les indemnités de départ estimatives en date des présents états financiers se présente comme suit :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	16 796	6 464
Transféré à un autre ministère effectif le 1 ^{er} avril 2012 (note 14)	(49)	-
Sous-total	16 747	6 464
Charge pour l'exercice	880	8 401
Prestations versées pendant l'exercice (1)	(11 163)	(11 244)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	6 464	3 621

(1) Les prestations versées prévues reflètent les changements survenus et prévus aux conventions collectives en ce qui a trait aux indemnités de départ.

8. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de Patrimoine canadien :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Débiteurs – parties externes avant le transfert	4 663	4 402
Transféré à un autre ministère effectif le 1 ^{er} avril 2012 (note 14)	(261)	-
Débiteurs – parties externes après le transfert	4 402	4 402
Débiteurs – autres ministères et organismes	1 1042	924
Avances aux employés	11	11
Sous-total	5 455	5 337
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(2 069)	(2 069)
Débiteurs bruts	3 386	3 268
Débiteurs pour le compte du gouvernement	(43)	(43)
Débiteurs nets	3 343	3 225

9. Stocks

Le tableau suivant donne le détail des stocks, évalués au coût selon la méthode du coût réel :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<hr/>	<hr/>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Items promotionnels	2 446	2 462
Banque de cadeaux	122	119
	<hr/>	<hr/>
Total des stocks	2 568	2 581
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge à l'état des résultats prospectif et à l'état de la situation financière nette ministérielle prospectif se chiffre à 0,9 million de dollars en 2013-2014 (1,7 million de dollars en 2012-2013).

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisation	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2013	2014
Matériel et outillage	5 232	120	-	-	5 352	3 970	355	-	-	4 325	1 262	1 027
Matériel informatique	767	-	-	-	767	749	9	-	-	758	18	9
Logiciels informatiques	4 460	-	-	-	4 460	4 460	-	-	-	4,460	-	-
Véhicules	239	30	-	-	269	164	23	-	-	187	75	82
Améliorations locatives	13 390	300	-	-	13 690	7 406	1 212	-	-	8 618	5 984	5 072
Total	24 088	450	-	-	24 538	16 749	1 599	-	-	18 348	7 339	6 190

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère du Patrimoine canadien peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels Patrimoine canadien sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2014	2015	2016	2017 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	143 202	134 542	206 156	37 454	-	521 354

12. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès du Ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 0,4 million de dollars pour 2012-2013 et pour 2013-2014.

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, Patrimoine canadien est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Patrimoine canadien conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, Patrimoine canadien a une entente avec Parcs Canada concernant la prestation de services fonctionnels relatifs au système financier. En outre, au cours de l'exercice, Patrimoine canadien reçoit gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, Patrimoine canadien reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle de Patrimoine canadien :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	13 013	10 087
Locaux	16 589	14 117
Services juridiques	1 348	1 234
Indemnisation des accidentés du travail	20	17
Total	30 970	25 455

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle de Patrimoine canadien.

(b) Autres transactions entre apparentés

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Charges – autres ministères et organismes	46 613	48 680
Revenus – autres ministères et organismes	724	732

14. Transfert à un autre ministère

En date du 1^{er} avril 2012, le ministère du Patrimoine Canadien a transféré la responsabilité à l'égard du contrôle et de la supervision de l'Unité des programmes pour les jeunes et les communautés autochtones vivant en milieu urbain au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, conformément au décret du conseil (CP 2012-0286), y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actifs et de passifs liés à l'Unité des programmes pour les jeunes et les communautés autochtones vivant en milieu urbain.

Par conséquent, le 1^{er} avril 2012, Patrimoine canadien a transféré au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien les éléments d'actifs et de passifs suivants liés à l'Unité des programmes pour les jeunes et les communautés autochtones vivant en milieu urbain.

	<i>(en milliers de dollars)</i>
Passifs	
Créditeurs et charges à payer (note 6)	4 113
Avantages sociaux futurs (note 7)	49
Total passif transféré	<u>4 162</u>
Actifs	
Débiteurs et avances (note 8)	<u>261</u>
Total actif transféré	<u>261</u>
Ajustement à la situation financière nette ministérielle	<u><u>3 901</u></u>

15. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de Patrimoine canadien. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 4, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées prévues et les revenus générés prévus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

<i>(en milliers de dollars)</i>	Langues officielles	Industries culturelles	Sport	Arts	Engagement et participation communautaire	Appartenance au Canada	Patrimoine	Services internes	Montants non affectés	Résultat prévu 2013	Résultat prévu 2014
Paiements de transfert											
Organismes sans but lucratif	83 489	157 806	274 586	98 146	36 305	37 242	15 570	-	-	703 144	632 030
Autres paliers gouver-nementaux au Canada	247 303	1 368	-	5 256	64	2 585	67	-	-	256 643	260 268
Industries	-	109 899	-	-	1	50	-	-	-	109 950	110 741
Particuliers	-	2	41 760	-	-	1 322	-	-	-	43 084	28 955
Autres pays et organisations internationales	194	10 402	1 467	-	-	4	-	-	-	12 067	11 637
Total des paiements de transfert	330 986	279 477	317 813	103 402	36 370	41 203	15 637	-	-	1 124 888	1 043 631
Charges de fonctionnement											
Salaires et avantages sociaux	9 620	21 525	12 347	13 735	8 926	11 183	15 478	53 698	-	146 512	179 302
Services professionnels	2 200	897	581	193	414	1 460	5 032	15 391	-	26 168	18 576
Locaux	1 649	457	318	141	246	1 307	2 883	7 116	-	14 117	16 589
Information	213	202	32	42	30	1 757	1 600	886	-	4 762	9 572
Déplacement et réinstallation	1 770	213	315	156	262	405	494	1 376	-	4 991	2 905
Services publics, matériaux et fournitures	708	132	72	85	49	666	1 343	3 228	-	6 283	3 534
Amortissement	6	5	7	1	12	5	960	603	-	1 599	1 635
Fret et communications	404	137	65	24	50	94	210	2 619	-	3 603	662
Entretien et réparations	232	33	19	9	9	9	624	1,456	-	2 391	1 359
Location	352	56	80	6	56	236	810	729	-	2 325	2 683
Pertes sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
Autres dépenses de fonctionnement	277	132	140	47	49	120	59	541	-	1 365	1 883
Total des dépenses de fonctionnement	17 431	23 789	13 976	14 439	10 103	17 242	29 493	87 643	-	214 116	238 711
Total des charges	348 417	303 266	331 789	117 841	46 743	58 445	45 130	87 643	-	1 339 004	1 282 342
Revenus											
Revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979	-	-	-	-	-	-	-	-	70 218	70 218	69 180
Revenus divers	-	3 779	-	-	-	-	-	-	58	3 837	4 015
Vente de biens et services	-	-	-	-	-	-	896	1 851	-	2 747	2 789
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	(70 276)	(70 276)	(69 239)
Total des revenus	-	3 779	-	-	-	-	896	1 851	-	6 526	6 745
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	348 417	299 487	331 789	117 841	46 473	58 445	44 234	85 792	-	1 332 478	1 275 597

16. Modifications

En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les principaux changements aux états financiers prospectifs de Patrimoine canadien sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées à ces états financiers prospectifs.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état prospectif de la situation financière. Pour accompagner ce changement, Patrimoine canadien présente maintenant un état prospectif de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

Les revenus et les comptes débiteurs connexes sont maintenant présentés avec déduction faite des montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état prospectif de la situation financière. Ce changement a eu pour incidence d'augmenter le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts. Les montants non disponibles à dépenser à nouveau de Patrimoine canadien incluent, entre autre, le revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979 et des revenus divers tels que les gains provenant des opérations en devises étrangères, les intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance et les intérêts sur les dépôts bancaires.

Le financement du gouvernement et les transferts, ainsi que le crédit lié aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, sont maintenant constatés dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle sous le « coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts ». Ce changement a eu pour incidence de réduire le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts